



## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 5 avril 2019

**3<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-4-3-3**

### **Service instructeur**

DIR- Direction des routes

### **Service consulté**

DAJD - Direction d'appuis juridique et  
documentaire

## **PARTICIPATION À L'APPEL À PROJETS DU FONDS NATIONAL MOBILITÉS ACTIVES CRÉÉ DANS LE CADRE DU PLAN VELO**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser Mme la Présidente à déposer les dossiers de candidature relatifs à l'appel à projets du fonds national "mobilités actives" créé dans le cadre du plan vélo porté par l'Etat.

Aujourd'hui, la part du vélo ne représente que 3 % de nos trajets. Le plan vélo, présenté le 14 septembre 2018 par le Gouvernement, a pour objectif de la tripler pour atteindre 9 % en 2024.

Dans le cadre du plan vélo, un fonds national « mobilités actives » d'un montant de 350 millions d'euros a été créé.

Ce fonds national a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables par les collectivités.

Le premier appel à projets, avec un budget alloué de 50 millions d'euros pour l'année 2019, a été lancé le 13 décembre 2018 avec deux dates de dépôt des dossiers de candidature fixées au 15 avril 2019 et au 30 juin 2019.

Cet appel à projets vise à compenser des discontinuités d'itinéraires et particulièrement celles créées par des grandes infrastructures de transports. Il s'agit de favoriser la restauration ou l'instauration de continuités dans des secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien, en permettant de relier dans de bonnes conditions des zones d'emploi, d'habitat, notamment social, et d'éducation et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.

Plusieurs projets remplissant les critères d'éligibilité à ce fonds national ont été recensés sur le territoire du Département.

Il s'agit notamment :

- du franchissement de l'A35 par une passerelle cyclable entre SAINT-LOUIS et HESINGUE dans le cadre du projet 5A3F ;
- de l'aménagement du carrefour des Vignes à SIGOLSHEIM avec la création d'une continuité cyclable sécurisée de l'EuroVéloroute 5 ;
- de la création d'une voie verte dans le cadre du projet du barreau de VIEUX-THANN ;
- de la restauration de l'EuroVéloroute 6 à VALDIEU-LUTRAN .

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver la participation du Département à l'appel à projets de l'Etat « Fonds mobilités actives, soutien à la réalisation d'infrastructures de continuités cyclables », en vue d'obtenir une subvention pour certains projets d'itinéraires cyclables haut-rhinois et de m'autoriser à signer tous les documents constitutifs des dossiers de candidature y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT